



SACEM - REVEILLON DE LA SAINT SYLVESTRE 2022

Nouveau tarif forfaitaire pour le réveillon 2022.



Nouveau Forfait REVEILLON de la Saint Sylvestres 2022.

Comme Evoqué depuis plusieurs années, la SACEM nous a adresser le nouveau **barème Réveillons dont vous trouverez en annexe le RGAT..**

Désormais présenté **sous forme de grille forfaitaire**, il pourra s'appliquer à vos adhérents dès le réveillon du 31 décembre 2022.

Dans le cadre d'une simplification et pour favoriser la gestion prévisionnelle de leurs droits d'auteur, la SACEM a souhaité mettre à disposition des organisateurs **un tarif forfaitaire à lecture directe leur permettant de connaître à l'avance le montant à régler pour leur réveillon et de le déclarer de façon dématérialisée sur le portail SACEM.**

Ce barème reprend sans aucune modification les principes de tarification en vigueur antérieurement.

Ainsi, **le tarif forfaitaire est basé sur les critères du prix du repas et du nombre de convives.**

La grille dispose de tranches aux écarts réduits afin que les droits soient pleinement en adéquation avec l'économie du réveillon. **Ce forfait sera applicable aux réveillons avec un prix de repas inférieur à 200 € et un nombre de 200 convives maximum.**

Au-delà, ce sont les règles applicables antérieurement qui continuent à s'appliquer, à savoir le pourcentage sur les recettes réalisées.

En outre, la SACEM a **supprimé la prise en compte des recettes boissons lorsque celles-ci ne sont pas incluses dans le prix du repas**, ce qui simplifie encore le calcul des droits.

Enfin, pour éviter à vos adhérents de répéter chaque année leurs démarches auprès de la SACEM, un système d'**abonnement** annuel leur est désormais proposé, associé à une **réduction de 10%** après mise en place d'un prélèvement automatique.

Il leur suffira de confirmer chaque année sur le portail SACEM les conditions d'organisation du réveillon (prix des repas et nombre de convives) pour bénéficier de la reconduction automatique de l'autorisation et de la réduction. Cet abonnement se substitue à l'escompte qui était auparavant appliqué en cas de déclaration et paiement anticipés. .../...

Bien évidemment, **une réduction de 12% issue de notre accord de partenariat est applicable au adhérents et cumulable avec la réduction pour déclaration préalable de 20% et la réduction de 10% pour abonnement.**

Enfin, à compter du 31/12/2023, la SACEM pourra proposer un règlement échelonné du réveillon comme nous l'avons demandé.

Pour votre information, la SACEM informera très largement les organisateurs de réveillons durant le mois de novembre 2022.

RÈGLES GÉNÉRALES D'AUTORISATION ET DE TARIFICATION

RÉVEILLONS



DOMAINE D'APPLICATION

Les présentes Règles générales d'autorisation et de tarification s'appliquent aux diffusions musicales données à l'occasion des bals et/ou spectacles ou concerts avec recettes restauration organisés la veille de Noël ou du jour du nouvel an.

CADRE LÉGAL

L'article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle dispose que la diffusion d'une œuvre nécessite l'autorisation préalable et écrite de l'auteur. Toute diffusion d'une œuvre appartenant au répertoire de la Sacem doit donc être déclarée préalablement et faire l'objet de la signature d'un contrat général de représentation suivant les dispositions de l'article L. 132-18 du Code de la Propriété Intellectuelle.

- **Tarif général** : Tarif applicable à l'organisateur qui n'a pas procédé à la déclaration préalable des diffusions musicales données par lui, notamment par l'envoi d'une demande d'autorisation complétée ou une déclaration en ligne sur le site www.sacem.fr, et n'a pas conclu, dans les quinze jours calendaires suivant la date de sa présentation, le Contrat général de représentation l'autorisant à procéder à ces diffusions musicales.
- **Tarif réduit** : Tarif applicable à l'organisateur qui a procédé à la déclaration préalable des diffusions musicales données par lui, notamment par l'envoi d'une demande d'autorisation complétée ou une déclaration en ligne sur le site www.sacem.fr, et a conclu, dans les quinze jours calendaires suivant la date de sa présentation, le Contrat général de représentation l'autorisant à procéder à ces diffusions musicales. Il se traduit par une réduction de 20% sur le Tarif Général.

TARIFICATION

1. Définitions

- **Prix du menu** : le prix du menu correspond au tarif acquitté, consommations incluses, par chaque convive, et s'entend toutes taxes et service compris. Dans le cas exceptionnel où le repas est offert en tout ou partie aux convives, ou s'il est préparé par les organisateurs eux-mêmes, c'est le prix de revient par personne qui est pris en compte.
- **Recettes prises en compte** : les recettes prises en compte pour le calcul des droits détaillé au 3 ci-dessous sont celles qui proviennent de la **vente des repas, boissons comprises et service inclus**.
- L'organisateur assujéti à la TVA peut bénéficier de la déduction de celle-ci sur les recettes prises en compte pour le calcul des droits d'auteur, en contrepartie de la remise des documents comptables appropriés (liasse fiscale, attestation comptable, ou tout document réclamé par la Sacem permettant de justifier des recettes réalisées).

2. Réveillons avec prix du menu jusqu'à 200€ et jusqu'à 200 convives

Le montant des droits d'auteur relève d'une tarification forfaitaire déterminée en fonction du prix du ou des menu(s) et du nombre de convives.

FORFAITS EN EUROS HT PAR RÉVEILLON (MUSIQUE VIVANTE) - TARIF GÉNÉRAL

PRIX DU COUVERT	NOMBRE DE CONVIVES																
	jusqu'à 40	jusqu'à 50	jusqu'à 60	jusqu'à 70	jusqu'à 80	jusqu'à 90	jusqu'à 100	jusqu'à 110	jusqu'à 120	jusqu'à 130	jusqu'à 140	jusqu'à 150	jusqu'à 160	jusqu'à 170	jusqu'à 180	jusqu'à 190	jusqu'à 200
jusqu'à 40€	62,20	99,00	121,00	143,00	165,00	187,00	209,00	231,00	253,00	275,00	297,00	319,00	341,00	363,00	385,00	407,00	429,00
jusqu'à 50€	99,00	111,38	136,13	160,88	185,63	210,38	235,13	259,88	284,63	309,38	334,13	358,88	383,63	408,38	433,13	457,88	482,63
jusqu'à 60€	121,00	136,13	166,38	196,63	226,88	257,13	287,38	317,63	347,88	378,13	408,38	438,63	468,88	499,13	529,38	559,63	589,88
jusqu'à 70€	143,00	160,88	196,63	232,38	268,13	303,88	339,63	375,38	411,13	446,88	482,63	518,38	554,13	589,88	625,63	661,38	697,13
jusqu'à 80€	165,00	185,63	226,88	268,13	309,38	350,63	391,88	433,13	474,38	515,63	556,88	598,13	639,38	680,63	721,88	763,13	804,38
jusqu'à 90€	187,00	210,38	257,13	303,88	350,63	397,38	444,13	490,88	537,63	584,38	631,13	677,88	724,63	771,38	818,13	864,88	911,63
jusqu'à 100€	209,00	235,13	287,38	339,63	391,88	444,13	496,38	548,63	600,88	653,13	705,38	757,63	809,88	862,13	914,38	966,63	1 018,88
jusqu'à 110€	231,00	259,88	317,63	375,38	433,13	490,88	548,63	606,38	664,13	721,88	779,63	837,38	895,13	952,88	1 010,63	1 068,38	1 126,13
jusqu'à 120€	253,00	284,63	347,88	411,13	474,38	537,63	600,88	664,13	727,38	790,63	853,88	917,13	980,38	1 043,63	1 106,88	1 170,13	1 233,38
jusqu'à 130€	275,00	309,38	378,13	446,88	515,63	584,38	653,13	721,88	790,63	859,38	928,13	996,88	1 065,63	1 134,38	1 203,13	1 271,88	1 340,63
jusqu'à 140€	297,00	334,13	408,38	482,63	556,88	631,13	705,38	779,63	853,88	928,13	1 002,38	1 076,63	1 150,88	1 225,13	1 299,38	1 373,63	1 447,88
jusqu'à 150€	319,00	358,88	438,63	518,38	598,13	677,88	757,63	837,38	917,13	996,88	1 076,63	1 156,38	1 236,13	1 315,88	1 395,63	1 475,38	1 555,13
jusqu'à 160€	341,00	383,63	468,88	554,13	639,38	724,63	809,88	895,13	980,38	1 065,63	1 150,88	1 236,13	1 321,38	1 406,63	1 491,88	1 577,13	1 662,38
jusqu'à 170€	363,00	408,38	499,13	589,88	680,63	771,38	862,13	952,88	1 043,63	1 134,38	1 225,13	1 315,88	1 406,63	1 497,38	1 588,13	1 678,88	1 769,63
jusqu'à 180€	385,00	433,13	529,38	625,63	721,88	818,13	914,38	1 010,63	1 106,88	1 203,13	1 299,38	1 395,63	1 491,88	1 588,13	1 684,38	1 780,63	1 876,88
jusqu'à 190€	407,00	457,88	559,63	661,38	763,13	864,88	966,63	1 068,38	1 170,13	1 271,88	1 373,63	1 475,38	1 577,13	1 678,88	1 780,63	1 882,38	1 984,13
jusqu'à 200€	429,00	482,63	589,88	697,13	804,38	911,63	1 018,88	1 126,13	1 233,38	1 340,63	1 447,88	1 555,13	1 662,38	1 769,63	1 876,88	1 984,13	2 091,38

FORFAITS EN EUROS HT PAR RÉVEILLON (MUSIQUE VIVANTE) - TARIF RÉDUIT

PRIX DU COUVERT	NOMBRE DE CONVIVES																
	jusqu'à 40	jusqu'à 50	jusqu'à 60	jusqu'à 70	jusqu'à 80	jusqu'à 90	jusqu'à 100	jusqu'à 110	jusqu'à 120	jusqu'à 130	jusqu'à 140	jusqu'à 150	jusqu'à 160	jusqu'à 170	jusqu'à 180	jusqu'à 190	jusqu'à 200
jusqu'à 40€	49,76	79,20	96,80	114,40	132,00	149,60	167,20	184,80	202,40	220,00	237,60	255,20	272,80	290,40	308,00	325,60	343,20
jusqu'à 50€	79,20	89,10	108,90	128,70	148,50	168,30	188,10	207,90	227,70	247,50	267,30	287,10	306,90	326,70	346,50	366,30	386,10
jusqu'à 60€	96,80	108,90	133,10	157,30	181,50	205,70	229,90	254,10	278,30	302,50	326,70	350,90	375,10	399,30	423,50	447,70	471,90
jusqu'à 70€	114,40	128,70	157,30	185,90	214,50	243,10	271,70	300,30	328,90	357,50	386,10	414,70	443,30	471,90	500,50	529,10	557,70
jusqu'à 80€	132,00	148,50	181,50	214,50	247,50	280,50	313,50	346,50	379,50	412,50	445,50	478,50	511,50	544,50	577,50	610,50	643,50
jusqu'à 90€	149,60	168,30	205,70	243,10	280,50	317,90	355,30	392,70	430,10	467,50	504,90	542,30	579,70	617,10	654,50	691,90	729,30
jusqu'à 100€	167,20	188,10	229,90	271,70	313,50	355,30	397,10	438,90	480,70	522,50	564,30	606,10	647,90	689,70	731,50	773,30	815,10
jusqu'à 110€	184,80	207,90	254,10	300,30	346,50	392,70	438,90	485,10	531,30	577,50	623,70	669,90	716,10	762,30	808,50	854,70	900,90
jusqu'à 120€	202,40	227,70	278,30	328,90	379,50	430,10	480,70	531,30	581,90	632,50	683,10	733,70	784,30	834,90	885,50	936,10	986,70
jusqu'à 130€	220,00	247,50	302,50	357,50	412,50	467,50	522,50	577,50	632,50	687,50	742,50	797,50	852,50	907,50	962,50	1 017,50	1 072,50
jusqu'à 140€	237,60	267,30	326,70	386,10	445,50	504,90	564,30	623,70	683,10	742,50	801,90	861,30	920,70	980,10	1 039,50	1 098,90	1 158,30
jusqu'à 150€	255,20	287,10	350,90	414,70	478,50	542,30	606,10	669,90	733,70	797,50	861,30	925,10	988,90	1 052,70	1 116,50	1 180,30	1 244,10
jusqu'à 160€	272,80	306,90	375,10	443,30	511,50	579,70	647,90	716,10	784,30	852,50	920,70	988,90	1 057,10	1 125,30	1 193,50	1 261,70	1 329,90
jusqu'à 170€	290,40	326,70	399,30	471,90	544,50	617,10	689,70	762,30	834,90	907,50	980,10	1 052,70	1 125,30	1 197,90	1 270,50	1 343,10	1 415,70
jusqu'à 180€	308,00	346,50	423,50	500,50	577,50	654,50	731,50	808,50	885,50	962,50	1 039,50	1 116,50	1 193,50	1 270,50	1 347,50	1 424,50	1 501,50
jusqu'à 190€	325,60	366,30	447,70	529,10	610,50	691,90	773,30	854,70	936,10	1 017,50	1 098,90	1 180,30	1 261,70	1 343,10	1 424,50	1 505,90	1 587,30
jusqu'à 200€	343,20	386,10	471,90	557,70	643,50	729,30	815,10	900,90	986,70	1 072,50	1 158,30	1 244,10	1 329,90	1 415,70	1 501,50	1 587,30	1 673,10

- Cas des réveillons avec **plusieurs menus proposés à des prix différents** (exemple : menu adultes et menu enfants) :
 - le montant final des droits est constitué de la somme des forfaits correspondant à chaque menu
 - si le nombre total de convives dépasse 200 et/ou que l'un des prix de menu dépasse 200€, le tarif présenté au 3 ci-dessous s'applique.

3. Réveillons avec prix du menu supérieur à 200€ et/ou avec plus de 200 convives

Le montant des droits d'auteur est déterminé par application d'un **pourcentage** sur les **recettes** brutes toutes taxes et service inclus, telles que définies ci-dessus.

TAUX	
Tarif Général	
Musique vivante	5,50%

Le montant final résultant de l'application de ce taux sur les recettes ne peut être inférieur au forfait le plus élevé de la grille présentée au 2. ci-dessus. Si le nombre de convives est inférieur ou égal à 190 ou si le prix du menu est inférieur ou égal à 190 €, le montant à retenir est celui qui correspond au forfait maximum de la tranche correspondante.

En cas de pluralité de prix de menus, ce minimum est déterminé sur la base du nombre total de participants *payants* et du prix moyen acquitté par eux.

4. Dispositions complémentaires

- **Musique enregistrée** : Les forfaits et taux applicables sont majorés de 25 % en cas d'utilisation de supports enregistrés (à réduire proportionnellement à la durée d'utilisation de chaque mode de diffusion en cas d'utilisation mixte musique vivante et musique enregistrée).
- **Invitations** : lorsque l'accès à la manifestation est conditionné à une contrepartie obligatoire (droit d'entrée, consommation obligatoire...) et que le nombre de ces contreparties *offertes* excède 5 % *des payantes*, une majoration du montant des droits est appliquée selon le barème suivant :

Part des contreparties offertes	de 5% à 10%	jusqu'à 15%	jusqu'à 20%	+ de 20%
Majoration des droits	2,50%	5,00%	10,00%	15,00%

RÉDUCTIONS

Le titulaire de l'autorisation peut bénéficier des réductions suivantes non cumulables entre elles :

- Réduction au titre de l'adhésion à un organisme signataire d'un Accord de partenariat avec la Sacem dont le périmètre inclut le présent barème.
- Réduction en qualité d'association d'éducation populaire ou ayant un but d'intérêt général, sous certaines conditions, et sans nécessité de déclaration préalable.

Dans le cas où plus d'une de ces réductions peut être revendiquée, la plus favorable sera retenue.

INDEXATION

Les forfaits de droits d'auteur indiqués aux présentes sont susceptibles d'être indexés par la Sacem selon une périodicité triennale avec effet au 1er janvier de la période suivante en fonction de l'évolution de l'indice INSEE « Services Récréatifs et Culturels ».